

BARÈME ABJ Th 2022 + BARÈME 2023 + BARÈME 2024 ÉCOMODULÉ

TYPE	BARÈME 2022 (€ HT/TONNE)	BARÈME 2023 (€ HT/TONNE)	BARÈME 2024 (€ HT/ TONNE)			
			HORS MODULATION	CRITÈRE 1 PIÈCES DISPONIBLES > 12 ANS	CRITÈRE 2 PIÈCES DISPONIBLE DANS UN DÉLAI > 15 J.	CRITÈRES 1 + 2
Tondeuse à conducteur porté	150 €	150 €	250 €	225 €	275 €	250 €
Tondeuse à conducteur marchant	150 €	150 €	250 €	225 €	275 €	250 €
Tronçonneuse à chaîne Tronçonneuse sur perche	150 €	150 €	250 €	225 €	275 €	250 €
Tailles haies avec perche Tailles haies sans perche Perche élagueuse	150 €	150 €	250 €	225 €	275 €	250 €
Débroussailleuse à main Débroussailleuse à dos	150 €	150 €	250 €	225 €	275 €	250 €
Débroussailleuse à roues	150 €	150 €	250 €	225 €	275 €	250 €
Motobineuse	150 €	150 €	250 €	225 €	275 €	250 €
Motoculteur	150 €	150 €	250 €	225 €	275 €	250 €
Microbineuse	150 €	150 €	250 €	225 €	275 €	250 €
Broyeur à végétaux	150 €	150 €	250 €	225 €	275 €	250 €
Nettoyeur haute pression	150 €	150 €	250 €	225 €	275 €	250 €

La modulation de la contribution environnementale est issue du cahier des charges des éco-organismes et impose aux producteurs l'évolution de la contribution pour prendre en compte leurs efforts en matière de performance environnementale de leurs produits. Elle s'appliquera aux ABJ TH à compter de janvier 2024.

S'il n'est pas possible de justifier les critères d'éco-modulation ou en cas de doute, le barème le moins favorable doit être appliqué.

Le critère de performance environnementale défini par la loi AGECE pour 2023 est la disponibilité des pièces détachées. Dans ce cadre, les sous-critères suivant ont été déterminés :

CR 1.1 Durée de disponibilité :

- Prime pour les produits dont les pièces détachées (Selon la définition des pièces détachés d'Axema & Secimpac de février 2022) sont disponibles au-delà de 12 ans après la date de mise sur le marché de la dernière unité de ce modèle.

CR 1.2 Délai de disponibilité :

- Pénalité pour les pièces détachées indisponibles sous 15 jours ouvrés. Le délai est compté comme la durée moyenne, entre la sollicitation du revendeur envers le producteur et la réception de la pièce par le revendeur
- Exclusion d'un pourcentage de pièces ne respectant pas ce critère et des cas de forces majeures